

Question 1:

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Section 1: Soumission technique de la DDP (p. 7) indique que “Les soumissionnaires doivent inclure ce qui suit dans le cadre de leur offre :

- ii. ANNEXE D – Critères d’évaluation complété »

Est-ce que cela se rapporte à l’Annexe E – Critère d’évaluation?

Réponse 1:

Oui

Question 2:

De quelle façon les éléments techniques de la proposition seront-ils évalués? La DDP ne liste que les critères obligatoires, elle ne liste pas les critères techniques cotés.

Réponse 2:

Reportez-vous à la Section 4.2 – Méthode de sélection :

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d’évaluation technique pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d’un contrat.

Question 3:

Confirmer qu'il n'y a aucune exigence française pour cette DDP, et que la traduction sera de la responsabilité de l'ASFC. Est-ce exact?

Réponse 3:

Oui

Question 4:

Combien de descriptions de projets sont exigées par ressource? Si les deux ressources ont travaillé sur le même projet ensemble, est-ce que la même description du projet peut s’appliquer à la fois les ressources?

Réponse 4:

Un nombre suffisant d’exemples et de références pour démontrer leur expérience pour chaque critère.

Question 5:

Avons-nous besoin d’inclure une référence pour chaque description de projet?

Réponse 5:

Oui.

Question 6:

Est-ce que des échantillons sont requis pour les critères obligatoires?

Réponse 6:

Non.

Question 7:

Si les échantillons sont nécessaires pour les critères obligatoires, peuvent-ils être référencés par des liens électroniques? En d'autres termes, peut-on se référer aux liens de site Web dans notre proposition où les réviseurs peuvent voir des exemples de travaux en ligne?

Réponse 7:

Non.

Question 8:

Si la réponse du soumissionnaire est NON à la Directive sur le réaménagement des effectifs à la page 10, devons-nous remplir et signer les pages 11, 12 et 13 et inclure ces documents dans le cadre de notre soumission?

Réponse 8:

Oui, veuillez remplir les pages 10, 11, 12 et 13 et signer. Veuillez inclure ces documents dans le cadre de votre soumission.

Question 9:

Est-ce que l'information sur les pages 28, 29, 30 et 31 sont nécessaire pour la soumission du soumissionnaire? Dans la copie de la DDP que j'ai reçues de Merx ces pages sont illisibles. Est-il possible de recevoir des copies lisibles de ces pages?

Réponse 9:

J'ai affiché une autre version plus lisible de la DDP. Ces pages comportent la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, énonçant ce qui est également listé à la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité.

Question 10:

Page 20, 7.13 Assurances, Clause du Guide des CCUA G1005C (2008-05-12). Sous cet énoncé de la DDP, la page est blanche. Est-ce que cet espace de la page est censé être blanc? Veuillez confirmer que cet espace de la page est censé être blanc et que je n'ai pas perdu des éléments nécessaires de la proposition, ou me fournir le contenu de la page qui suit ce titre.

Réponse 10:

La page est blanche, parce que la page suivante est « Annexe A – Énoncé des travaux ». La clause se trouve à l'adresse <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>.

La clause sur les assurances énonce ce qui suit :

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

Question 11:

Section I - 1ii :

Est-ce qu'il y a une erreur ici? Est-ce que ce devrait être « Annexe E – Critères d'évaluation complété »?

Ou est-ce « **Annexe D complétée, en combinaison avec les Critères d'évaluation?**

Réponse 11:

Oui, il y a une erreur. J'ai affiché une modification de la DDP.

Question 12:

Pages 11, 12&13:

Est-ce que cette attestation fait partie de la demande de proposition **Partie 5: Attestations**, qui devrait donc être rempli par le soumissionnaire, et présenté dans le cadre de la soumission, **Partie iv : attestations?**

Réponse 12:

Oui, ces pages font partie de la demande de proposition et doivent être remplies et présentées dans la soumission.

Question 13:

En général : il semble impossible de recevoir le document de DDP officiel ou les modifications par voie électronique. Est-ce exact?

Réponse 13:

C'est exact. Les soumissions ne peuvent être présentées qu'au secteur de réception des soumissions. L'adresse est indiquée sur la page couverture de la DDP.